

ACTIVITE 1 : Droit et règle : Caractériser la nationalité française**Binôme****15 min**

Moyens	Quelles conditions?	Quand?	Comment?
ETRE FRANCAIS			
Droit du sang	1-Un des parents de nationalité française	1-A la naissance	1-Automatiquement
DEVENIR FRANCAIS			
Droit du sol	1- Etre né sur le territoire français de parents étrangers 2- Etre né sur le territoire français de parents étrangers avec consentement de l'enfant et avoir résidé en France depuis les 8 ans 3- Etre né sur le territoire français de parents étrangers, l'enfant doit résider depuis ces 11 ans, 5 ans en continu	1- à 18 ans 2- à 13 ans 3- de 16 à 18 ans	1- Automatiquement 2- Demande au tribunal d'instance 3- Demande au tribunal d'instance
Naturalisation	1- Vivre en France depuis 5 ans - Connaissance de la langue française - Connaissance de l'histoire de France - Signer la charte des droits et devoirs du citoyen français	1- au bout de 5 ans de résidence sur le territoire français	1- Décision de l'Etat français
Mariage	1- Etre marié à un français depuis 4 ans	1- au bout de 4 ans de mariage	1- Par déclaration au tribunal d'instance

Définitions**Citoyen** : Personne qui a le droit de participer à la vie politique.**Naturalisation** : Fait d'accorder la nationalité d'un pays à un étranger.**Droit du sang** : acquisition de la nationalité française par l'un des deux parents, lui même français.**Droit du sol** : la nationalité est acquise par le fait d'être né sur le territoire français